

10. Monsieur Lalonde et le Docteur Zambrano ont convenu qu'il existe des possibilités en vue d'une éventuelle coopération entre le Canada et le Venezuela dans le secteur de l'assistance énergétique aux pays en développement, particulièrement dans l'hémisphère, et que ces possibilités devraient être explorées plus avant. Monsieur Lalonde a émis le voeu de pouvoir rencontrer bientôt le ministre de l'Énergie et des Mines du Venezuela.

Questions internationales

11. Les deux ministres des Affaires étrangères ont exprimé leur préoccupation devant la montée des tensions dans le monde, provoquée par des événements internationaux récents. Ils ont noté la nécessité d'intensifier les efforts, tant sur le plan bilatéral qu'au niveau multilatéral, en vue de maintenir et d'assurer la paix mondiale.

12. Les deux ministres ont procédé à un examen approfondi de la situation en Amérique centrale et dans les Antilles. Ils se sont dits préoccupés par l'évolution des événements dans la région. En ce qui concerne El Salvador, ils ont exprimé l'espoir d'y voir régner la paix, la démocratie et la justice sociale et convenu qu'il ne devrait y avoir aucune intervention étrangère.

13. Monsieur MacGuigan a accueilli avec plaisir l'annonce de la mise en train par le Venezuela d'un programme de grande portée visant la fourniture d'une assistance technique à la région des Antilles et fait part au Docteur Zambrano des moyens par lesquels le Canada cherche à renforcer ses relations traditionnellement étroites avec les États des Antilles du Commonwealth. Monsieur MacGuigan a également félicité le Docteur Zambrano pour la mise en place d'un programme pétrolier vénézuélo-mexicaine qui contribuera grandement à soulager la situation économique dans les Antilles et en Amérique centrale.

14. Les ministres ont convenu que le Canada et le Venezuela devraient collaborer plus étroitement dans le secteur de l'aide au développement et, notamment, intensifier les consultations bilatérales quant aux activités de leurs programmes respectifs, pour tâcher de satisfaire les besoins des pays des Antilles et tout spécialement ceux des îles Sous-le-Vent et du Vent. Ils se sont en outre engagés à se consulter régulièrement au sein des